

### Fiche action 3

## Renforcer la filière de plaquettes bocagères bressanes en intégrant la gestion de la ripisylve



#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Pourquoi cette action ?

La filière de valorisation durable de la haie bocagère bressane est issue d'un partenariat ancien entre la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire, la Coopérative Bourgogne du sud et le Pays de la Bresse bourguignonne. La haie bocagère est un élément structurant du paysage bressan et sur le plan agronomique, elle présente de multiples atouts tant pour les parcelles agricoles : rendement, limitation de l'érosion, structure du sol et protection des cultures qu'à l'échelle du territoire : sur la ressource en eau, la biodiversité. Rappelons également que la haie est un élément important pour l'élevage de notre territoire tant pour les bovins (ombre au pâturage) que pour la volaille de Bresse dont le cahier des charges impose un minimum de 25 mètres linéaires de haie par hectare.

Dans le même temps, les acteurs de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) font le constat que le manque d'entretien des ripisylves entraîne une augmentation du risque d'inondation.

Depuis plusieurs années, la filière plaquettes bocagères s'est structurée sur le territoire afin d'apporter une valorisation supplémentaire pour les agriculteurs. Aujourd'hui, la demande croissante en plaquettes bocagères et les nouvelles utilisations potentielles nécessitent de réfléchir à de nouvelles sources de bois intégrant une gestion du risque inondation.

##### Description de l'action :

1. Améliorer la connaissance et conforter les fonctions agronomiques et environnementales des haies et ripisylves de la Bresse, notamment leur rôle de prévention des crues et d'érosion des sols et de la biodiversité
  - ⇒ Dresser un inventaire simple et hiérarchisé des ripisylves du territoire, en partenariat avec les acteurs Gémapiens.
2. S'appuyer sur la démarche expérimentée de valorisation de la plaquette bocagère bressane pour adapter les outils à la gestion durable de la ripisylve
  - ⇒ Réaliser, en partenariat, des plans de gestion agro-climatique sur les secteurs à enjeux agricoles.
3. Répondre à la demande locale de bois plaquette, par une production raisonnée, issue d'une gestion durable des haies et ripisylves du territoire
  - ⇒ Accompagner le renouvellement des haies conformément au Label Haie.
4. Accompagner le développement de l'ensemble de la filière de plaquettes bocagères
  - ⇒ Accompagner l'investissement matériel (coupe / broyage / stockage de proximité / logistique / tri...).
5. Développer l'utilisation des co-produits et sous-produits de la combustion du bois plaquette
  - ⇒ Accompagnement à la valorisation des co-produits pour de nouvelles utilisations : sol des manèges, litière pour les animaux, paillage...
  - ⇒ Accompagnement à la valorisation agronomique des cendres et autres sous-produits telles que les fines (analyse des sous-produits pour déterminer leur teneur en éléments fertilisants).

## Résultats attendus :

- Doublement de la production locale
- Gestion durable des ripisylves, en partenariat avec les acteurs Gémapiens pour répondre aux enjeux de l'agriculture liés aux risques d'inondation.
- Valoriser l'ensemble des co-produits et sous-produits »



## PILOTAGE DE L'ACTION

### Pilote :

Coopérative Bourgogne du Sud  
Fédération de chasse 71  
Acteurs GEMAPI

### Partenaires :

Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Département de Saône-et-Loire, Réseau Bocage Haie (Alterre Bourgogne Franche Comté), Agriculteurs, Collectivités territoriales, EPAGE, EPTB, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Entreprises de Travaux Forestiers, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ...



## MOYENS DE MISE EN OEUVRE

**Moyens humains :** Temps d'animation PAT et CLS

**Estimation du montant prévisionnel du projet :** à définir

### Financement de l'action :

FEADER national : Bonus haie de la PAC

FEADER Régional :

- Mesure 73.01 Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales
- Mesure 73.02 Protection des cours d'eau et des sols
- Mesure 73.04 Préservation et restauration des sites Natura 2000
- Mesure 77.05 LEADER
- Mesure 78.01 Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences dans les domaines de l'agriculture et de la filière forêt-bois

Département de Saône-et-Loire : Abondement départemental aux aides régionales vergers de sauvegarde et bocages et paysage



## ÉVALUATION

### Description :

- Volume/tonnage de bois déchiqueté / an
- Nombre de chaufferie alimentées
- Nombre de producteurs de bois/an
- Nombre de plans de gestion durables de la haie et de la ripisylve
- Volume de cendres valorisé par épandage
- Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- Nombre d'acteurs labellisé ou associé au Label Haie

**Fréquence de mesure :** annuelle

**Responsable du suivi :** Coopérative Bourgogne du Sud – Fédération de chasse de Saône-et-Loire



## CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2025-2028



## PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Pays de la Bresse bourguignonne



## PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, propriétaires de terrains, acteurs GEMAPI